



Systèmes de pose de carrelage
et de pierre innovants

Garantie système de 25 ans – SPD

APPLICATION	PRODUITS
Étanchéité	La barrière étanche à l'air et à l'eau LATICRETE® Mortier à joint étanche LATAPOXY®
Plâtre de couche éraflé et brun	Lit de mortier LATICRETE Premium
Méthode à lit mince	Mortier pour plaque de maçonnerie LATICRETE Hi-Bond Mortier pour plaque de maçonnerie LATICRETE Mortier pour brique mince LATICRETE
Jointement/coulis	Mortier pour joint de maçonnerie LATICRETE Premium Mortier pour joint de maçonnerie LATICRETE
Produit de scellement†	LATICRETE Latasil™ Apprêt LATICRETE Latasil 9118

† La norme EJ171 du Tile Council of North America exige l'utilisation d'un produit de scellement flexible adapté aux joints d'expansion, aux gorges, aux coins, aux changements de plan et aux autres joints ainsi qu'aux endroits où le carrelage ou la pierre est juxtaposé à des matériaux différents ou à des surfaces qui la délimitent.

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits présentés dans le présent document seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils ont été installés en conformité selon les spécifications écrites de LATICRETE et les directives des normes de l'industrie. Pour assurer la validité de la présente garantie limitée, les applications qui incluent l'installation doivent être effectuées avec les produits présentés dans le présent document pour chaque application (consulter le tableau).

AVERTISSEMENT

CETTE GARANTIE LIMITÉE SE SUBSTITUE À TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES BASÉES SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

Votre recours exclusif et unique en cas de violation de la présente garantie limitée est le remplacement de la partie spécifique de l'installation qui s'est avérée défectueuse**. LATICRETE remboursera le coût de remplacement de ses produits et des matériaux de finition, ainsi que les coûts de main-d'œuvre pour l'installation des pièces remplacées. Cependant LATICRETE ne paiera pas plus, pour le remplacement, que le prix d'achat original de la partie remplacée, calculé en fonction du nombre de pieds carrés couverts par la partie. LATICRETE ne paiera pas pour le remplacement de toute partie non défectueuse de l'installation.

Advenant que le recours exclusif et unique mentionné ci-dessus n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limitera à la valeur monétaire de la partie à remplacer, calculée en fonction du nombre de pieds carrés couverts par cette partie et du prix d'achat original.

Nonobstant les paragraphes précédents, les façades extérieures comportant des tuiles de céramique ou de la pierre installées sur des substrats dotés de charpentes en acier ou en bois ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée. Consultez la fiche technique 230.15SPD pour ce type d'applications.

****REMARQUE:** L'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE n'est pas responsable de l'exécution de travaux de main d'œuvre non conformes aux instructions et aux directives standard de l'industrie de LATICRETE. De même, les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives et d'autres défauts au niveau du substrat ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS, ET NOTAMMENT DES PERTES DUES AUX DÉLAIS SUBIES PAR L'ACHETEUR OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable, ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour procéder à une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, vous devez aviser LATICRETE par écrit au cours des trente (30) jours suivant la découverte du présumé défaut de fabrication. LATICRETE vous demandera éventuellement une preuve d'achat ou d'utilisation du produit, comme condition de la présente garantie limitée.

Veillez faire parvenir votre demande de réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 États-Unis
Attn. : Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Vous pouvez obtenir de l'aide technique et des renseignements en communiquant avec LATICRETE :

Ligne des services techniques :
Sans frais : 1.800.243.4788 poste 235
Téléphone : +1.203.393.0010 poste 235
Télécopie : +1.203.393.1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 États-Unis
+1.203.393.0010
www.laticrete.com

**NOTER : Pour le service technique en français,
veuillez composer +1.855.237.1992**

©2012 LATICRETE International, Inc.
Toutes les marques de commerce indiquées sont la propriété intellectuelle de leur propriétaires respectifs.

DS-025.0SPDFR-0112